

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis deux mois.

RATISBONNE. L'introduction de l'exercice public de la Religion Catholique dans les Etats du Comte Jean-Louis-Adolphe de Wied , Isenbourg & Erichingen , dont nous avons dit quelque chose dans nos Journaux d'Août & d'Octobre derniers , & la permission qu'il a accordée aux Pères Capucins d'avoir un Couvent de leur Ordre dans sa résidence de *Dierdorf* , fait à présent la matière de plusieurs Ecrits qui paroissent à la Diette de l'Empire , qui tient ses séances en cette Ville , & où les trois Collèges ont fait leur rentrée le 20. d'Octobre. Comme cette affaire paroît intriguer plusieurs Protestans , il convient , après ce qui a déjà été rapporté , d'en marquer les suites. Ceux-ci veulent soutenir « que la concession donnée par
 » le Comte de Wied-Runckel est non-seule-
 » ment contraire à ce qui a été réglé dans l'an-
 » née Décretoriale de 1624 , mais qu'elle est
 » en même-tems opposée au véritable sens du
 » Traité de Westphalie. Le Comte, loin d'en
 » convenir , allègue un droit primitif des Ca-
 » tholiques , en vertu duquel ils ont jouï en
 » 1624 du libre exercice de leur Religion dans
 » sa résidence de *Dierdorf* , & à tel titre , que le
 » Comte alors régnant , obtint , par une Conven-
 » tion faite en 1730 avec l'Electeur de Treves ,
 » la faculté d'avoir pour lui & pour les per-
 » sonnes de sa Maison , un Prédicateur de la
 » Religion